



Institut Lorrain de Formation en Masso-Kinésithérapie

57 Bis rue de Nabécor F 54000 NANCY

contact@kine-nancy.eu

<http://www.kine-nancy.eu>

INSCRIPTION AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE EN 1ère ANNEE DE L'IFMK DE NANCY (Art25)

CANDIDAT Art25 RENTREE 2023/2024

Clôture des inscriptions : le vendredi 16 décembre 2022 à 16h00

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION (Art 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015)

- 1) **Les titulaires d'un des diplômes** mentionnés ci-après :
 - Diplôme d'État d'infirmier ;
 - Diplôme d'État de pédicure-podologue ;
 - Diplôme d'État d'ergothérapeute ;
 - Diplôme d'État de psychomotricien ;
 - Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
 - Certificat de capacité d'orthophoniste ;
 - Certificat de capacité d'orthoptiste ;
 - Diplôme de formation générale en sciences médicales ;
 - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;
 - Diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
 - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;
- 2) Les titulaires d'une **licence dans le domaine Sciences, Technologies, Santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS)** ;
- 3) Les titulaires d'un **Diplôme reconnu au grade de Master**.

ADMISSIBILITES

L'admissibilité se fait **sur dossier** contenant en partie les pièces suivantes :

- Un curriculum vitae ;
- Les copies des titres et diplômes requis et acquis ; **les diplômes en cours d'acquisition ne sont pas admissibles** ;
- Un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indications physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ;
- Une lettre de motivation argumentée expliquant entre-autre votre projet professionnel.

LES EPREUVES D'ADMISSION

L'admission est réalisée suite à des entretiens individuels de 20 mn chacun auprès de 2 jurys d'admission différents composés de :

- Masseurs-Kinésithérapeutes enseignants ;
- Masseurs-Kinésithérapeutes accueillant des stagiaires.

En cas d'admissibilité, vous recevrez un courrier, vous donnant les dates d'entretiens individuels qui seront réalisés lors du **premier trimestre 2023**.

Au terme des épreuves, les jurys établissent un classement des candidats. Une plénière est tenue pour confrontation des classements et établissement d'un classement final.

« Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation en application du I au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribuée à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur ».

Pour information, le coût de la scolarité 2022-2023 est de 7367€, fixé par le Conseil d'Administration. Le montant des frais de formation sont intégralement à la charge des candidats qui sont sélectionnés.

Le recrutement se fait préférentiellement avec des candidats issus de la région.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Votre dossier doit être composé des pièces suivantes : (NE PAS AGRAFER VOS DOCUMENTS)

- 1) Une fiche d'inscription (ci-jointe) dûment remplie accompagné d'une photo d'identité récente ;
- 2) Une lettre de motivation argumentée expliquant entre-autre votre projet professionnel ;
- 3) Un curriculum-vitae ;
- 4) Une copie du titre admis ;
- 5) Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- 6) Un certificat médical attestant que **« l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute »** ;
- 7) Un chèque de 50,00 euros à l'ordre de l'ILFMK pour frais de gestion administratifs (aucun remboursement ne sera réalisé) ;
- 8) Un chèque de 100,00 euros pour droits d'inscription aux entretiens d'admission en cas d'admissibilité ;
- 9) Toutes autres pièces que vous jugerez utiles.

**Votre dossier d'inscription devra être réceptionné au secrétariat de notre Institut
au plus tard le vendredi 16 décembre 2022**

Attention, tout dossier incomplet à cette date sera refusé

Soit

- A adresser par courrier :

à l'ILFMK 57 Bis Rue de Nabécor 54000 Nancy

(Dans ce cas merci de bien vouloir vous assurer quelques jours après l'envoi, de la bonne réception du courrier par notre secrétariat)

ou

- A déposer à notre secrétariat :

à l'ILFMK 57 Bis Rue de Nabécor 54000 Nancy

ouvert les lundis, mercredis, jeudis et vendredis matin de 8h30 à 12h00

le mardi après-midi de 13h30 à 17h30

AUCUN RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE

VEUILLEZ UTILISER contact@kine-nancy.eu

